



COMMUNIQUE

Dans le cadre du concours de recrutement d'enseignants des matières scientifiques, pour le compte du ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, le ministre de la fonction publique, du travail et du dialogue social informe :

- la date limite de dépôt des dossiers de candidature, initialement fixée au 22 juillet 2022 est prorogée au 29 juillet 2022 à 17 heures ;
- les personnes titulaires d'attestations de diplômes provisoires dûment délivrées par les autorités académiques compétentes sont autorisées, à titre exceptionnel, à faire acte de candidature au présent concours. Toutefois, en cas d'admission, la nomination des intéressées dans la fonction publique reste strictement subordonnée à l'obligation de compléter leurs dossiers avec les diplômes et autres pièces requises, en sus d'une formation concluante.

Les présentes mesures s'inscrivent dans la volonté du Gouvernement de favoriser une participation optimale au concours, conformément aux règles et exigences applicables.

Les autres conditions et modalités du concours demeurent en vigueur.

Fait à Lomé, le 22 JUIL 2022



Gilbert B. BAWARA